

Règles d'examen pour les candidats

Les règles suivantes visent chaque candidat qui effectuera un examen du Groupe CWB. Le candidat doit lire ces règles avant d'amorcer un examen.

Chaque examen doit être surveillé par le personnel du Groupe CWB ou, dans certains cas, par une tierce partie approuvée.

Dans le cas d'un examen en ligne, le candidat et le surveillant recevront par courriel, avant la date d'examen, un numéro d'identification unique et un mot de passe; ceux du candidat lui permettront d'ouvrir une session dans le portail destiné aux étudiants qui effectuent les examens du Groupe CWB, alors que ceux du surveillant permettront au candidat d'avoir accès à l'examen qu'il devra effectuer. Ces renseignements doivent demeurer confidentiels. Le surveillant est chargé de saisir les deux numéros d'identification et mots de passe.

Le candidat doit présenter une pièce d'identité avec photo au surveillant avant d'effectuer l'examen.

Pour les examens sur papier, le candidat doit répondre aux questions sur la feuille de réponses fournie et non pas sur le cahier d'examen.

Il est interdit au candidat de quitter les lieux avant d'avoir remis son cahier d'examen ou d'avoir terminé son examen en ligne. Une fois remis, le cahier ne sera pas retourné au candidat. Le surveillant mettra fin à l'examen en ligne et celui-ci sera noté et enregistré automatiquement comme la note du candidat.

La durée de l'examen est indiquée sur la page couverture de ce dernier et doit être respectée. L'examen en ligne se terminera automatiquement après l'expiration du délai accordé.

La page couverture de l'examen précisera s'il s'agit d'un examen avec (« à livre ouvert ») ou sans (« à livre fermé ») documentation et dressera la liste des documents de référence que le candidat pourra consulter. Les examens portant sur les codes et les normes sont des examens à livre ouvert. Le candidat peut, dans un tel cas, utiliser une copie papier ou électronique de la norme ou du code pertinent. S'il opte pour une version électronique du document de référence, il sera autorisé à apporter avec lui, dans la salle d'examen, le dispositif électronique dans lequel le code ou la norme en question est stocké.

Tous les autres examens s'effectuent à livre fermé. Pour ce type d'examen, le candidat n'est pas autorisé à utiliser des documents de référence sous quelque forme que ce soit.

Le candidat peut se servir d'une calculatrice non programmable pour effectuer l'examen avec ou sans documentation. Les calculatrices qui se trouvent dans un dispositif électronique, comme un téléphone cellulaire, sont interdites.

Sous réserve des dispositions précédentes, le candidat n'est pas autorisé à apporter dans la salle d'examen un autre type de dispositif électronique ou des copies papier de documents de référence. Les dispositifs qui sont interdits comprennent notamment les ordinateurs portatifs ou tablettes ou tout dispositif capable de stocker ou de récupérer des textes ou des images graphiques, de transmettre ou de recevoir des signaux électroniques, de capter des images, d'enregistrer des données audio ou d'effectuer des lectures audio. Les documents de référence interdits comprennent, sans s'y limiter, le matériel de cours, les manuels, les carnets, les dictionnaires, les guides d'étude et tout autre document écrit.

Les sacs, y compris les sacs à main, les sacs ordinaires et les sacs à dos, ainsi que les porte-documents et les papiers brouillons, sont interdits dans la salle d'examen.

Le candidat qui effectue un examen en ligne et qui subit une perte de connectivité Internet ou des difficultés techniques ou qui reçoit le mauvais examen doit immédiatement en aviser le surveillant.

Il est interdit au candidat de recevoir l'aide d'une autre personne ou d'offrir de l'aide à un autre candidat pendant l'examen.

Il est strictement interdit de reproduire ou d'enregistrer les questions d'examen.

Le surveillant mettra fin à l'examen de tout candidat soupçonné ou reconnu coupable d'avoir enfreint les règles d'examen et celui-ci se verra automatiquement accordé une mention « échec ». Le surveillant doit signaler l'incident au registraire du Groupe CWB. Tout autre privilège associé à l'examen de ce candidat sera suspendu pendant l'enquête menée par le Groupe CWB.